

## Vers une transformation digitale responsable et inclusive



Deguig Abdallah  
Rapporteur du  
thème



Mounir Alaoui  
Amine  
Président de la  
commission

L'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental intitulé : «vers une transformation digitale responsable et inclusive», élaboré dans le cadre d'une auto-saisine, traite d'une thématique qui constitue de plus en plus un enjeu majeur pour l'avenir de notre pays. Véritable levier de transformation et d'accélération, la digitalisation favorise l'amélioration de la qualité des interactions entre citoyens et administrations, l'augmentation de la productivité et de la compétitivité de l'économie en plus de contribuer à réduire les inégalités sociales et spatiales.

Conscient de cet enjeu, notre pays a mis en œuvre des stratégies et programmes en vue d'accélérer sa transformation digitale tels que « Maroc Digital 2020 ». Il s'est également doté d'instances spécialisées dont l'Agence du Développement du Digital (ADD) et la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP).

Toutefois, les différentes initiatives lancées restent manifestement insuffisantes pour assurer les prérequis d'une transformation digitale aboutie et résorber une fracture numérique patente que la crise de la Covid-19 n'a fait qu'exacerber.

Plusieurs faiblesses et fragilités peuvent expliquer cette situation dont, notamment :

- un retard important accusé dans la mise en œuvre de politiques antérieures de transformation digitale au niveau de plusieurs secteurs tels que l'administration, la santé, l'éducation et l'industrie ;
- une faible couverture géographique en infrastructures Internet haut débit et très haut débit ;
- le caractère parcellaire et parfois inadapté du cadre législatif et réglementaire, notamment en matière de télétravail ;
- un manque d'acteurs technologiques locaux ;
- la faible production d'un contenu digital, culturel et éducatif national ;
- l'absence d'une feuille de route nationale en matière d'intelligence artificielle.

Partant de ce diagnostic, le CESE appelle à adopter une vision claire pour une transformation digitale inclusive et responsable permettant, dans un délai de trois ans, de :

- assurer un accès généralisé à l'Internet haut débit et très haut débit, à l'ensemble de la population, avec une qualité de service satisfaisante ;
- moderniser les services administratifs par la digitalisation de l'ensemble des procédures administratives.

Il est permis de mettre en avant, ci-après, un ensemble de mesures-phares proposées par le CESE :

1. Donner la priorité au digital comme moyen par défaut de la mise en œuvre des lois, réglementations et services publics et promouvoir de nouvelles applications ou nouveaux systèmes à fort impact sur le parcours des usagers (citoyens et entreprises).
2. Se doter d'un cadre réglementaire complet et adapté en matière de digitalisation, notamment en ce qui concerne le télétravail et la protection des données.
3. Améliorer la cybersécurité et la souveraineté numérique pour favoriser une transformation digitale responsable, basée sur une meilleure résilience des infrastructures, une confiance numérique renforcée, la protection des données à caractère personnel en plus de la généralisation de la signature électronique.
4. Développer des data centers souverains nationaux et régionaux, en s'appuyant sur des partenariats public-privé (PPP) pour permettre à l'Etat et aux entreprises marocaines d'héberger leurs actifs stratégiques (données et applications).
5. Œuvrer pour l'émergence d'un « écosystème » digital marocain en utilisant le levier de la commande publique et des mécanismes de financement innovants pour les acteurs du secteur, et faire bénéficier les entreprises qui investissent dans leur digitalisation d'incitations financières telles que le suramortissement et la garantie de financement par l'Etat.
6. Accélérer le déploiement du paiement mobile avec l'interopérabilité à l'échelle nationale pour rattraper le retard accusé en matière d'inclusion financière et diminuer l'usage du numéraire.
7. Intégrer les systèmes académique, économique et industriel dans la R&D en matière de transformation digitale, afin de créer des « écosystèmes » favorables au développement de startups et favoriser l'émergence d'une véritable industrie du digital.
8. Eriger l'intelligence artificielle (IA) en priorité nationale dans le chantier de la transformation digitale eu égard à son potentiel d'optimisation des coûts de production et aux réponses qu'elle apporterait aux besoins différenciés des citoyens.